

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau des procédures environnementales et foncières

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE SAS SGT à REZE

Par arrêté préfectoral n° 2023/ICPE/249 en date du 24 juillet 2023 une enquête publique est ouverte à la mairie de Rezé, pendant une période de 32 jours du **jeudi 14 septembre 2023 à 9h au lundi 16 octobre 2023 inclus à 12h30** portant sur la demande présentée par la SAS SGT en vue de l'implantation d'une ligne de recyclage plastique au sein de l'établissement qu'elle exploite à Rezé, 3 rue de l'île Macé.

Cet établissement est soumis à autorisation sous les rubriques n° 2661-1-a et n° 3410-h de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Madame Catherine ETIEN, géomètre expert DPLG, est désignée en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie de Rezé, les observations du public aux dates et heures ci-après :

| | |
|------------------------------|------------------|
| —jeudi 14 septembre 2023 | de 09H00 à 12H30 |
| — mercredi 20 septembre 2023 | de 09H00 à 12H30 |
| — lundi 2 octobre 2023 | de 14H00 à 17H30 |
| — mercredi 11 octobre 2023 | de 14H00 à 17H30 |
| — lundi 16 octobre 2023 | de 09H00 à 12H30 |

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier « papier » d'enquête publique et du dossier numérique sur un poste informatique, en mairie de Rezé aux jours et heures d'ouverture des services au public et selon les modalités d'accueil du public en vigueur. La consultation du dossier d'enquête publique est également possible directement sur la plate-forme numérique accessible ici : <https://www.registre-dematerialise.fr/4781> ou depuis le site Internet de la préfecture de la Loire-Atlantique : www.loire-atlantique.gouv.fr.

Le dossier comporte une étude d'impact du projet, ainsi que les avis obligatoires notamment l'avis tacite de l'autorité environnementale.

Pendant le temps strict de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre « papier », déposé en mairie de Rezé.

Celles-ci pourront également être adressées, par voie postale, au commissaire enquêteur à la mairie de Rezé (Place J.B. Daviais – BP 159 44403 REZE).

Elles peuvent être déposées sur le registre dématérialisé mis en place à l'adresse suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/4781> accessible également depuis le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique (www.loire-atlantique.gouv.fr) ou par voie dématérialisée dès l'ouverture de l'enquête à l'adresse suivante : enquete-publique-4781@registre-dematerialise.fr La taille des pièces jointes ne pourra excéder 3 Mo. Seuls les courriels reçus pendant la stricte période de l'enquête seront pris en compte et mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de la Loire-Atlantique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de Rezé pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la SAS SGT 3 rue de l'île Macé 44 400 REZE.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté d'autorisation délivré par le préfet de Loire-Atlantique assorti de prescriptions d'exploitation, ou un refus.